



AVIS DE COURSE

Interligue Optimist minimes et benjamins Du 22 au 24 mars 2008

Nom de l'épreuve : SELECTIVE INTERLIGUE OPTIMIST

Dates complètes : 22, 23 et 24 mars 2008

Lieu : Baie de ST SULIAC

Autorité Organisatrice : CLUB NAUTIQUE DE RENNES.

1 REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,

1.2 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique.

2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Optimist.

3.2 La pré inscription est obligatoire en adressant un courrier accompagné du montant de la participation aux frais d'organisation avant le 15 mars 2008 à :

Centre Nautique de RANCE
Quai de RANCE
35430 ST SULIAC

La participation aux frais d'organisation de 35 € par bateau.

Une majoration de 15 € sera appliquée à toute inscription postérieure au 15 mars

3.3 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- la licence FF Voile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

Club Nautique de Rennes
Le Moulin d'Apigné
35000 Rennes

Centre Nautique de Rance
Quai de Rance
35430 Saint-Suliac

Tél. /Fax : 02.99.58.48.80

E.Mail : cn.rennes@wanadoo.fr Site : <http://perso.wanadoo.fr/cn.rennes>



4 PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription :

Samedi 22 mars de 9h00 à 14h00

4.2 Jauge et contrôle :

Samedi 22 mars de 9h00 à 14h00

4.3 Jours de course :

Samedi 22 mars : signal d'avertissement à 15h00 pour une ou plusieurs courses

Dimanche 23 mars : signal d'avertissement à 11h00 pour une ou plusieurs courses

Lundi 24 mars : signal d'avertissement à 10h30 pour une ou plusieurs courses

Il ne sera pas donné de signal d'avertissement après 14 heures 30 le lundi 24 mars.

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7 PARCOURS

Le parcours est de type trapèze.

8 CLASSEMENT

8.1 Suivant RCV 2005/2008, Annexe A, système à minima.

2 courses seront nécessaires pour valider l'épreuve

.

8.2 Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de : 2.

12 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 800 000€ pour l'épreuve.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- CENTRE NAUTIQUE DE RENNES 02/99/58/48/80
- Didier BUTAULT 06/87/61/17/44

Club Nautique de Rennes
Le Moulin d'Apigné
35000 Rennes

Centre Nautique de Rance
Quai de Rance
35430 Saint-Suliac

Tél. /Fax : 02.99.58.48.80

E.Mail : cn.rennes@wanadoo.fr Site : <http://perso.wanadoo.fr/cn.rennes>